



MORANNES

sur Sarthe

DAUMERAY

Le 05 juillet 2021 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 juin 2021 – Nombre de membres 29 – Présents 25

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée CHEMIRE SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, KAHN Gilbert, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : LANGLAIS Hélène (pouvoir à DIARD Françoise), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absente excusée : DUPUIS Virginie

Absent : de RICHEMONT Xavier

Secrétaire de Séance : LETHIELLEUX Joëlle.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

1 : PROCES VERBAL DU 7 JUIN 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 juin 2021 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

2 : IRRIGATION – AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

L'Association SARTIRRIG est maintenant constituée et travaille sur le projet d'extension du réseau d'irrigation. Un certain nombre de dépenses sont déjà engagées. Le Conseil Municipal autorise le versement d'avances par le BUDGET IRRIGATION à SARTIRRIG.

3 : CAMPING – PROCÉDURE DE DÉLÉGATION – RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le rapport présenté par Monsieur le Maire accepte la délégation de service public en affermage à compter du 1^{er} janvier 2022.

4 : OPÉRATION ARGENT DE POCHE 2021

L'opération argent de poche 2021 destinée aux jeunes de la Commune va être mis en place du 12 au 30 juillet et du 23 au 27 août 2021. Une autre période devrait être proposée lors des vacances de la Toussaint.

5 : MAISON DE SANTÉ DE MORANNES – INSTALLATION ORTHOPHONISTE – FIXATION DU MONTANT DES LOYERS

Monsieur le Maire fait savoir qu'une orthophoniste doit s'installer à la maison de santé à partir de fin août. Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, vote la gratuité de ses loyers pour la période de fin août 2021 au 31 octobre 2021.

A partir du 1^{er} novembre 2021 le montant du loyer mensuel sera le suivant : Loyer : 252,00 € HT
Charges : 42,00 € HT.

6 : ZAC DU CLOS DES VIGNES A DAUMERAY

APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC : Le conseil municipal approuve

ce dossier.

APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS : Le conseil municipal approuve ce dossier.

7 : DÉPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE – CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DE CARREFOURS A DAUMERAY

Le Conseil Municipal accepte la convention présenté par le Département de Maine et Loire pour « Autorisation de travaux et d'entretien » sur trois carrefours à DAUMERAY.

Cette autorisation permettra notamment de réaliser les travaux sur le carrefour principal de Daumeray, rue de la Liberté.

8 : TARIFS RENTRÉE SCOLAIRE 2021

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour la rentrée de septembre 2021 :

Ces tarifs resteront donc les suivants :

Tarifs des repas des restaurants scolaires :

Les tarifs des deux restaurants scolaires restent identiques à ceux du 1^{er} septembre 2020 à savoir :

- 2.90 € repas enfant domicilié dans la commune,
- 3.40 € repas enfant domicilié hors commune et repas exceptionnel enfant,
- 5.60 € repas adulte,
- 2.00 € vaisselle volontairement cassée

Tarifs des garderies périscolaires :

Les tarifs des deux garderies périscolaires restent identiques à ceux du 1^{er} septembre 2020 :

- Si QF < ou = à 737 € : 0.58 € la demi-heure par enfant,
- Si QF > à 737 € : 0.82 € la demi-heure par enfant.
- Sur-taxation pour prise en charge après l'horaire de fermeture : 6.10 € la demi/heure par enfant.

Tarifs du Judo :

Les tarifs du judo restent identiques à ceux du 1^{er} septembre 2020.

- 23.50 € par enfant pour un paiement au trimestre,
- 63.00 € par enfant pour un paiement à l'année.

Du fait de l'absence de séances de JUDO lors de la crise du COVID 19, le conseil municipal accepte le remboursement du dernier trimestre soit 23.50 € par enfant.

Tarifs de la gymnastique adulte :

Les tarifs de la gymnastique adulte restent identiques à ceux du 1^{er} septembre 2020

- 26.50 € par personne pour un paiement au trimestre,
- 66.00 € par personne pour un paiement à l'année.

9 : SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES - CONVENTIONNEMENT

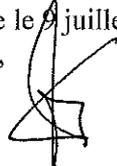
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le conventionnement pour le financement par l'Etat du socle numérique pour les 4 écoles de la Commune.

- Volet équipement : Montant provisionnel : 48.972 € TTC. Subvention : 29.400 €.
- Volet services et ressources numériques : 4.400 € TTC. Subvention 2.200 €.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray

Affichage le 9 juillet 2021.

Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN

